

03/07/2023 à Fleury Mérogis

Objet : Pouvoir d'achat des agents de Fleury-Mérogis

Monsieur le Maire, Olivier CORZANI
Hôtel de ville
12 rue Roger CLAVIER
91700 Fleury-Mérogis

Monsieur le Maire,

Le ministère a annoncé une hausse du point d'indice de 1,5% à partir du 1er juillet 2023. Le point d'indice passe donc de 4,85 € à 4,92 €. **Alors que la perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 marquant le début de la longue période de gel, s'élève désormais à plus de 16 %, cette mesure de 1,5 % applicable au 1er juillet 2023 est donc largement insuffisante !**

Petit rappel : les élus bénéficient également de cette hausse du point d'indice comme c'est le cas à chaque augmentation.

Également, plusieurs mesures ont été annoncées dont :

- Une prime « pouvoir d'achat » pour les agents touchant moins de 3250 € bruts par mois. Échelonnée de 300 à 800 euros.

Les modalités de versement de la prime pouvoir d'achat de la fonction publique n'ont pas encore été précisées. Elle pourra être transféré aux fonctionnaires soit de façon automatique, sans aucune démarche à effectuer, ou après demande.

L'ensemble des agents de la fonction publique dont la rémunération est inférieure au plafond des 3250€ bruts, sont concernés par la prime pouvoir d'achat. Les contractuels pourront également bénéficier de cette prime.

Concernant les agents de la fonction publique territoriale, son versement sera laissé à la discrétion des collectivités locales.

Dans le contexte actuel, la prime « pouvoir d'achat » sera la bienvenue pour les agents de la collectivité et nous souhaiterions que vous délibériez sur son versement aux agents ayant les critères.

La CGT des territoriaux de Fleury-Mérogis, vous demande votre position concernant l'octroi de cette prime « **pouvoir d'achat** » et de bien vouloir étudier notre demande de la verser aux agents concernés. En effet, les agents de la fonction publique territoriale sont une fois de plus exclus lorsque la collectivité ne délibère pas en ce sens. C'est purement injuste et discriminatoire !

Jusqu'à maintenant depuis votre élection en février 2019, vous avez systématiquement été contre les **primes collectives** et les agents n'ont jamais pu en bénéficier. En parallèle, **vous auriez pu augmenter néanmoins par d'autres leviers, le pouvoir d'achat de diverses formes :**

- Forfait mobilité durable (300€ maximum par an par agent remplissant les critères. Aucune réponse à nos courriers depuis octobre 2022)
- Mise en place de tickets restaurants
- Aide sociale concernant les repas aux agents (prévue par les textes mais non appliqué depuis quelques années, malgré nos interpellations) 1,38 € par repas / agent / jour selon les critères.
- Augmentation de la participation mutuelle et prévoyance (aujourd'hui c'est l'une ou l'autre et le budget utilisé est d'un tiers uniquement)
- Avancement de grade et promotions internes très limitées depuis votre élection et sans critères transparents
- Augmentation de la subvention COS qui reste à 0.52% de la masse salariale uniquement.
- Augmentation du bon NOEL aux agents, accordé par votre prédécesseur qui pourrait augmenter de 122€ à 171€ si vous le souhaitiez

Dans l'attente d'une réponse, nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

La CGT des territoriaux de Fleury Mérogis